

Entretien avec Lionel Guezodjé Président de la Fédération des unions de producteurs du Bénin (Fupro-Bénin)

Cette interview a été réalisée lors d'un voyage d'étude sur les interprofessions françaises organisé par la Fondation FARM du 17 au 19 décembre 2012 à Paris.

Inter-réseaux : Pourquoi vouloir mettre en place une interprofession céréales au Bénin ?

Lionel Guezodjé : L'idée de mettre en place une interprofession céréales au Bénin vient de la filière maïs. En 2010, la Fupro a lancé huit études autour de cette filière. L'une des problématiques de ces études était le commerce transfrontalier du maïs : on s'est rendu compte qu'il existe de nombreux blocages au niveau du commerce transfrontalier. L'initiative lancée par le projet ATP (*Agribusiness and Trade promotion*, financé par l'USAID) est donc arrivée à point nommé. Bien que nous soyons dans un espace sous régional de libre circulation des biens et des personnes, pourquoi est ce que le maïs ne peut pas quitter librement le Bénin pour aller au Niger, au Burkina Faso, sans passer par des circuits informels ? Les producteurs et l'Etat sont finalement perdants. Nous nous sommes donc dit « Que faire face à cette situation ? ». Dans la filière, seuls les producteurs sont organisés. Nous avons cherché à aller plus loin, et avons décidé, après un certain nombre de rencontres, de mettre en place un comité provisoire interprofessionnel, qui constitue un cadre multi-acteurs qui ne rassemble pas seulement des acteurs organisés comme les producteurs de maïs, mais également les industriels intéressés par la transformation du maïs. Le GEA (Groupement des exploitations agricoles du Bénin) est le point focal de la mise en place de cette interprofession. L'élément fondamental qui nous pousse à aller dans cette direction, c'est la commercialisation sous régionale du maïs.



IR : Qu'en est-il des autres céréales ?

LG : Au Bénin les céréales les plus cultivées sont le maïs, le riz et le sorgho. La production du sorgho est faible. Concernant le riz, il y a déjà des initiatives en cours, pour mettre en place un cadre multi-acteurs, dans l'optique de limiter les importations massives de riz au Bénin. Les enjeux sont donc différents. Pour le maïs nous sommes excédentaires, alors que pour le riz nous n'arrivons pas encore à atteindre l'autosuffisance.

IR : En dehors des producteurs, les autres acteurs de la filière maïs ne sont pas structurés ?

LG : Il y a un travail qui se fait actuellement avec les transporteurs et les commerçants. Puisqu'il n'y a pas de transporteur exclusif pour le maïs, le projet ATP a apporté son soutien pour la structuration des transporteurs agricoles. Ils viennent juste de se constituer en organisation. En revanche, nous risquons de devoir encore attendre que les commerçants se constituent en structure formalisée. De même pour les industriels, cela risque d'être délicat, car il n'y a que deux industriels et nous ne savons pas s'ils accepteront de former une structure unique. Nous cherchons à pouvoir vendre dans la transparence et à des prix plus rémunérateurs.

IR : Bénéficiez-vous d'appui de l'Etat ?

LG : Non, pour le moment il n'y a pas d'appui formel. Nous informons tout de même régulièrement l'Etat de l'avancement de la mise en place de l'interprofession et nous espérons qu'il répondra à notre invitation lors de la formalisation de l'interprofession. Pour le moment, nous n'avons pas encore de besoin spécifique. Lorsque nous serons face à une situation que seul l'Etat peut résoudre, nous ferons appel à lui. Par exemple, lorsque nous ferons de la vente groupée vers un autre pays de la sous-région, nous solliciterons l'Etat, pour qu'il nous octroie par exemple un certificat d'origine, qu'il délivre des laissez-passer pour que les commerçants étrangers puissent traverser la frontière sans difficulté, etc.

IR : Existe-t-il un risque de domination d'une certaine famille d'acteurs dans l'interprofession ?

LG : Nous devons l'éviter. Les OP doivent comprendre que lorsqu'elles sont dans une interprofession, c'est le consensus qui est recherché. A ce niveau, nous avons déjà des idées de mécanismes pour garantir l'équilibre, comme des formes de présidence tournante entre les familles professionnelles.

IR : Au niveau régional, vous êtes en train de travailler à la mise en place d'un Réseau ouest africain des céréaliers (ROAC). Quelles seront ses missions ?

LG : Nous pensons que le ROAC devra se consacrer aux échanges commerciaux dans la région. Pour que ces échanges aient lieu, il faut d'abord que la production soit suffisante. C'est pour cela qu'il faut également mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité agricole. La production n'est pas encore suffisante et si nous facilitons trop tôt la sortie de production alimentaire nous risquons une pénurie. Pour améliorer la productivité, nous pouvons travailler sur la qualité des semences et des engrais. A ce titre, l'inclusion des semenciers dans l'interprofession céréales pourrait être un point de départ. Par ailleurs nous devons faire un plaidoyer dans le sens de la mise en place de facilités pour les commerçants et les opérateurs économiques impliqués dans les échanges régionaux.

IR : Quels sont les rapports du ROAC avec d'autres organisations de la sous région ?

LG : Le Roppa constitue la faitière des organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest. Depuis peu, il s'ouvre vers les filières. Tout récemment il a accueilli en son sein un cadre de concertation régional des riziculteurs. La mise en place du Roac devrait donc également trouver son ancrage au sein du Roppa.. On ne peut pas mener des actions parallèles, il faudra se partager les rôles. Il y aura également des complémentarités et des actions communes entre le Roppa et le ROAC. Mais rien n'est encore fixé à ce sujet, la mise en place du ROAC n'étant pas aboutie.

IR : Quand sera achevée la mise en place du ROAC ?

LG : Nous sommes encore en train de rédiger les statuts et le plan stratégique. Certains pays ne sont pas encore prêts. Il existe certaines lenteurs. Nous sommes partis d'une initiative très volontariste de création du réseau et de cadres interprofessionnels dans les pays. Le contexte dans les pays diffère. Certains pays vont vite, mais d'autres vont très lentement. Par exemple la Côte d'Ivoire est rentrée dans le processus il y a 6 mois, et ils ont organisé l'Assemblée Générale constitutive de leur interprofession en décembre. Par contre, au Bénin, bien que le processus soit lancé depuis près de deux ans, nous n'avons pas encore réalisé cette AG. Nous ne pouvons pas forcer les commerçants à se structurer !

Pour certaines familles d'acteurs, la nécessité d'une interprofession est moins pressante que pour d'autres. Il faut beaucoup de discussions et d'informations pour amener ces familles à comprendre l'intérêt d'une interprofession et le bénéfice qu'elles en retireraient.

La mise en place d'une interprofession ne se décrète pas. Mais comme tous les pays ont manifesté le désir d'aller dans cette direction, on estime que c'est vraiment important.

Il faut aussi prendre garde aux effets d'imitation et éviter que les acteurs ne se prononcent en faveur d'une OIP régionale sans réelle conviction.

IR : Que reprenez-vous de cette visite d'échanges sur les interprofessions en France ?

LG : J'en retire plusieurs enseignements. En France, tous les acteurs des filières n'ont pas intégré les interprofessions dès le départ ; il faut commencer avec ceux qui sont intéressés et intégrer ensuite ceux qui voudront rejoindre le processus. L'origine des interprofessions est également diverse. Le GNIS a été créé grâce à un appui de l'Etat, tandis que l'interprofession céréales a été créée par les professionnels. Ensuite, les familles peuvent d'elles-mêmes se constituer en interprofessions, avant même qu'une loi sur les interprofessions n'existe. Un autre enseignement concerne la manière dont les interprofessions françaises parviennent à générer des ressources pour se financer.

Pour finir, je voudrais simplement dire qu'aujourd'hui on parle de plus en plus des interprofessions en Afrique de l'Ouest mais je ne souhaite pas que ce soit un effet de mode. Je souhaite que la mise en place d'un cadre interprofessionnel permette réellement à chacune des familles professionnelles de mieux bénéficier du fruit de son travail.

Propos recueillis à Paris, en décembre 2012